



POLYNÉSIE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Annexes aux Programmes 2016 adaptés à la Polynésie française

*Présentation commune
Langues et culture polynésiennes*

LANGUES POLYNÉSIENNES

PRÉAMBULE

La Polynésie française est caractérisée par une diversité linguistique où les langues polynésiennes et le français se côtoient. Dans ce contexte, afin de favoriser un bilinguisme et un biculturalisme harmonieux, l'école doit contribuer à leur maîtrise et à leur enrichissement réciproque participant ainsi à la valorisation et à la transmission des langues et de la culture polynésiennes.

Selon les estimations, entre cinq et sept langues polynésiennes sont en usage en Polynésie Française. Elles sont désignées par le terme générique *reo mā'ohi*. Plusieurs de ces langues se subdivisent en variétés. Elles appartiennent au sous-groupe polynésien (avec le maori, le rarotongien, le hawaïen...), et plus généralement à la famille austronésienne.

La langue tahitienne ou *reo tahiti*, parlée dans l'archipel de la Société, comporte le plus grand nombre de locuteurs. Avec la langue française, elle constitue une langue véhiculaire utilisée dans les quatre autres archipels (Marquises, Tuamotu, Gambier, Australes) qui ont leurs propres langues. Les langues polynésiennes orientales, y compris au-delà de l'espace géographique de la Polynésie française (ex. *māori* de Nouvelle-Zélande, hawaïen, pascuan, etc.) sont très proches sur le plan morphosyntaxique, même s'il existe parfois des différences lexicales sensibles.

En parler une, c'est avoir des compétences qui prédisposent à la compréhension de toutes les autres. Langues de communication et de culture, elles doivent être préservées et développées.

Leur enseignement contribue à la réussite scolaire en permettant pleinement le développement langagier, affectif et intellectuel des élèves et en favorisant l'ouverture à l'autre. Il participe, aux côtés de celui du français, à la consolidation d'une compétence langagière globale. Par ses contenus et les moyens qu'il met en œuvre, il permet la formation de l'individu et du citoyen.

OBJECTIFS

À l'issue des cycles 2 et 3, l'enseignement des langues polynésiennes vise l'acquisition du niveau A1 du CECRL dans la langue en usage dans leur archipel ou aire linguistique. Il constitue la base de la capacité à s'exprimer dans une langue.

Toutefois, eu égard aux connaissances et compétences linguistiques et culturelles avérées des apprenants, le niveau A2 peut être atteint par un grand nombre d'élèves dans plusieurs activités langagières au cours du cycle 3.

La perspective privilégiée est de type actionnel en ce qu'elle considère avant tout les élèves comme des acteurs sociaux ayant à accomplir des tâches (qui ne sont pas seulement langagières) dans des circonstances et un environnement donnés.

Les compétences culturelle, lexicale, phonologique et grammaticale seront développées. Il en sera de même pour les compétences cognitives et méthodologiques.

Au cycle 2, le code écrit utilisé est celui de l'Académie tahitienne (Fare Vāna'a). Dès l'entrée au cycle 3, à partir de documents authentiques utilisant notamment le code écrit de l'Église Protestante Mā'ohi, les correspondances graphiques seront établies avec le code du Fare Vāna'a. Les élèves devront connaître ces deux codes et leurs correspondances. Pour le *éo ènata* et le *éo ènana*, le code écrit utilisé est celui préconisé par l'Académie marquisienne (Tuhuka èo ènana).

Le volume horaire hebdomadaire consacré à l'enseignement des langues et de la culture polynésiennes devra apparaître de manière explicite dans l'emploi du temps (cycles 2 et 3 : 2h30 pour les semaines de 27h et 2h15 pour les semaines de 23h30 / 6^{ème} : 1 heure/hebdomadaire). À l'école primaire, dans le cadre d'un projet d'école, ce volume horaire peut être porté progressivement à 5 heures.

LES ANNEXES DÉCLINÉES DANS LES LANGUES POLYNÉSIENNES

Pour chaque langue polynésienne (*reo tahiti*, *éo ènana*, *reo pa'umotu*, *reo magareva*, *reo rimatara*, *reo rurutu*), les programmes joints en annexe sont élaborés conformément aux exigences des niveaux A1 et A2 du CECRL. Ils serviront de référence à l'enseignement des langues et de la culture polynésiennes.

L'ACTIVITÉ DE COMMUNICATION LANGAGIÈRE

La compétence communicative est à coup sûr trop complexe pour qu'un apprentissage globalisant puisse être efficace en contexte scolaire. C'est pourquoi les cinq types d'activité présentés sous forme de tableaux constituent des subdivisions de la compétence langagière utilisée à des fins de communication. Ce découpage rend possibles à la fois des objectifs d'apprentissage et la mesure des acquis (évaluation).

LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE CHAQUE TABLEAU

Chaque tableau présente une activité langagière :

1. Comprendre l'oral (cycle 2) / Écouter et comprendre (cycle 3)
2. S'exprimer oralement en continu (cycle 2) / Parler en continu (cycle 3)
3. Prendre part à une conversation (cycle 2) / Réagir et dialoguer (cycle 3)
4. Lire et comprendre (Cycles 2 et 3)
5. Écrire (Cycle 2 et 3)

Les compétences attendues en fin de cycle sont définies en fonction du niveau visé (A1 ou A2) par des phrases figurant en tête du tableau. Les éléments en caractères normaux correspondent au niveau A1 et les éléments en italique correspondent au niveau A2.

Exemple pour la première activité langagière :

- Si l'enseignant vise le niveau A1, *l'élève est capable de comprendre des mots familiers et des expressions très courantes sur lui-même, sa famille et son environnement immédiat.*
- Si l'enseignant vise le niveau A2 : *l'élève est capable de comprendre une intervention brève si elle est claire et simple.*

La colonne des compétences associées décline des savoir-faire qui renvoient à des interventions, des textes ou des interactions que l'élève sera amené à recevoir ou à produire pour acquérir le niveau de compétence visé. Cette liste constitue une base pour que l'enseignant puisse bâtir des tâches à réaliser par les élèves.

La colonne des formulations illustre chaque capacité par des expressions, des phrases ou des textes relevant de formes de discours différents. Ceux-ci ne constituent pas une liste exhaustive des moyens d'expression que les élèves doivent comprendre ou auxquels ils peuvent recourir pour accomplir une tâche demandée. Cette colonne ne contient que des pistes correspondant au niveau attendu, sachant que ces fragments de langue ne prennent leur sens que dans de véritables énoncés en situation.

Les colonnes des connaissances culturelle et lexicale/grammaticale et phonologique fournissent des indications des savoirs linguistiques (lexique, syntaxe, phonologie) et culturels/socio-culturels qui sont au service la compétence communicative. Ces savoirs ne sont pas des fins en eux-mêmes.

Leur champ est délimité d'une part par la tâche à accomplir, d'autre part par le contexte situationnel (non fourni explicitement dans le tableau).

Il convient de souligner tout particulièrement l'interdépendance des domaines linguistique et culturel. Ainsi, culture et lexique sont-ils réunis dans la même colonne. Les mots peuvent être le reflet de lieux, d'événements, de traditions, de mode de vie et d'expression.

L'appréhension d'un fait culturel donne aussi l'occasion d'organiser un travail d'acquisition lexicale systématique et raisonnée. L'item donné dans la colonne des exemples définit également un champ lexical, notamment en renvoyant à des codes socioculturels.

Toutefois, la répartition des contenus culturels et lexicaux à l'intérieur des différents tableaux n'est pas figée. Chaque domaine abordé intéresse potentiellement les cinq activités langagières. Il convient au professeur d'opérer des choix et d'organiser ces contenus en fonction de son projet pédagogique.

Il convient donc de lire chaque tableau de la façon suivante :

- l'intitulé de chaque tableau désigne une activité langagière. Si la terminologie de cette dernière varie en fonction du cycle, l'activité langagière est de même nature.
- la phrase sous l'intitulé indique la compétence attendue en fin de cycle selon le niveau visé,
- les éléments en caractères normaux correspondent au niveau A1 du CECRL devant être atteints au terme du cycle 3.
- les éléments en italique correspondent au niveau A2 du CECRL pouvant être atteints à au cours ou au terme du cycle 3.
- la colonne des compétences associées présente des exemples d'items qui se déclinent dans les colonnes suivantes et qui servent de base pour bâtir des tâches que l'élève doit être capable d'accomplir,
- la colonne des formulations donne des exemples ou amorces d'énoncés possibles,
- les colonnes des connaissances proposent les composantes linguistiques et culturelles au service de l'accomplissement des tâches.

MISE EN GARDE

Les listes contenues dans les tableaux des activités de communication ci-après ne constituent pas un ensemble limitatif et l'ordre de présentation n'implique ni hiérarchie ni progression. Les exemples répertoriés sont présentés les uns après les autres par souci de clarté. Il convient par ailleurs de garder à l'esprit qu'un entraînement spécifique n'implique pas pour chaque élève une progression parallèle dans chaque type d'activité de communication langagière. Les élèves peuvent en effet progresser de façon différente, privilégiant tel ou tel type d'activité à certains moments de l'apprentissage, tirant profit du temps de latence dans tel ou tel autre. Il importe, dans tous les cas, de rechercher les occasions de combiner ceux-ci entre eux au sein de tâches plus complexes.